



GUIDE POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES MATCH RACING EN FRANCE

L'ISAF a défini un système de grades pour les épreuves de Match Race et des règles très précises s'appliquent pour chaque grade. Ces règles sont disponibles en anglais sur le site www.sailing.org/ Aller dans la rubrique « sailors » à « match racing ».

Vous trouvez alors les documents fondamentaux qui concernent l'organisation des épreuves en match racing :

- « New grading criteria and administration for ranked events »
- « Event grading application form »
- « Standard Notice of Race and Sailing Instructions »

Il est indispensable de respecter l'ensemble des règles internationales lors des compétitions disputées en France.

1 – ORGANISATION D'EPREUVES DE GRADES 1 et 2

Il n'est pas possible d'organiser en France une de ces épreuves sans l'accord initial de la Commission Nationale Match Race. Contacter Marc Bouvet à la FFVoile, à l'adresse suivante : marc.bouvet@ffvoile.fr

2 – ORGANISATION D'EPREUVES DE GRADE 3 ou INFÉRIEUR

2-1 Décision d'organiser une telle épreuve :

Contactez le responsable de votre bassin MR pour accord sur épreuve et date.

Inscrire au calendrier national → MR et autre ?

2-2 Demande de grading : 4 mois au minimum avant l'épreuve

Selon un certain nombre de critères, un grade est attribué à votre épreuve : demande de grading à envoyer à l'ISAF avec copie FFVoile à Marc Bouvet.

2-3 Rapport après épreuve : dans les 5 jours qui suivent l'épreuve

Envoyer le rapport final après épreuve à ISAF avec copie FFVoile Marc Bouvet : utiliser le formulaire Grading Form et sa dernière page Résultat.

Ce document doit être approuvé par le Chef Umpire : une copie peut être envoyée par mail par le chef umpire.

2.4 Droit d'appel ?

Dans les instructions de Course type, vous verrez apparaître le paragraphe ci-dessous :

1.2 Un Jury International (ou) un Jury sans appel sera désigné et approuvé par l'Autorité Nationale, selon les Règles de Course à la Voile Annexe N, et par conséquent le droit d'appel est supprimé selon la Règle 70.5 des RCV.

ATTENTION, il faut supprimer cet article pour les épreuves nationales de grade 4 et 5. En effet, le jugement sans appel est quasiment inutile car les règles de l'annexe C ne permettent pratiquement aucune possibilité d'appel. (cf article C9 de l'annexe C). L'ISAF a choisi de garder l'obligation d'avoir un jury international à partir des grades 2 pour assurer une qualité de jugements sur les réclamations selon C6 qui peuvent parfois être délicates.

3 - RESUME DES CRITERES DE GRADING

Critères pour tout niveau :

- la procédure demande-grading et rapport final doivent être respectés.
- l'avis de course et les instructions de course type doivent être utilisés voir les modèles type en français pour épreuves nationales (site FFV www.ffvoile.org/ rubrique « arbitrage » puis « Les règles complémentaires » puis « IC types »)
- les matches doivent être jugés par des arbitres sur l'eau (dit « umpires »).
- les bateaux doivent être monotypes.
- le poids des équipages doit correspondre à une moyenne par équipier de 87,5 kg pour les épreuves OPEN et de 68 kg pour les épreuves FEMININES.
- le skipper doit être identifié par son ISAF Sailor ID.
- les règles de publicité ISAF doivent être appliquées.

Grade 5

C'est le niveau imposé si moins de huit équipages sont invités ou lorsque la compétition ne dure qu'une journée.

Respecter la constitution de l'équipe d'arbitrage de la FFVoile (cf tableau ci-après), même s'il n'y a pas de contraintes ISAF sur le corps arbitral. Attention à ne pas oublier de supprimer l'article 7.3 de l'avis de course type ISAF.

Pas de contrainte hors monotypie et égalité de performance par paire pour les bateaux.

Remarque FFV :

Il ne paraît pas judicieux de proposer une épreuve même à ce niveau sans avoir au strict minimum :

- 2 jours de compétition
- 2 bateaux
- 4 équipages invités.
- Des bateaux à 3 équipiers.

Grade 4

C'est le niveau maximum pour les épreuves nationales (hors Championnats Nationaux) ou lorsque le quota de coureurs étrangers est insuffisant pour un grade supérieur.

Respecter la constitution de l'équipe d'arbitrage de la FFVoile (cf tableau ci-après), même s'il n'y a pas de contraintes ISAF sur le corps arbitral. Attention à ne pas oublier de supprimer l'article 7.3 de l'avis de course type ISAF.

Contraintes supplémentaires par rapport au Grade 5 :

- les bateaux : doivent pouvoir porter un spinnaker et être menés par un minimum de trois équipiers.
- les coureurs : un minimum de huit équipages
- sur l'épreuve : un minimum de deux jours de course.

Grade 3

C'est le premier niveau pour une épreuve « INTERNATIONALE » : 30% au moins des coureurs devront être étrangers, sauf pour les Championnats de France Senior et Espoir.

Contraintes supplémentaires par rapport au grade 4 :

- les bateaux : longueur supérieure à 5,9 m (longueur hors tout).
- 4 bateaux au minimum au début de la compétition.
- les arbitres : au moins deux UI (umpire international) sauf pour Championnat Nationaux, où un seul UI est suffisant.
- les coureurs : un minimum de huit équipages
- l'épreuve : idem grade 4.

4 - TABLEAU DE CONSTITUTION DE L'EQUIPE D'ARBITRAGE POUR ORGANISATION EPREUVES MATCH RACE

GRADE DE LA REGATE	CHEF-UMPIRE	UMPIRES-ASSESEURS
GRADE 5	Juge-Umpire Régional	Au minimum par match : 1 umpire régional + une personne (coureurs, personnes X connues par le chef umpire, etc.)
GRADE 4 (Sélective InterLigue, épreuve universitaire)	Juge-Umpire Régional (avec dérogation de la CCA) ou Juge-Umpire National	Au minimum par match : 1 umpire national ou 1 umpire régional (avec dérogation de la CCA) + 1 personne (idem ci-dessus)
GRADE 4 (Finale de Bassin sélectives au chpt France Open) et 3	Juge-Umpire National	Au minimum par match : 1 umpire national + 1 umpire régional et au minimum dans l'équipe d'arbitres : 2 juges-umpires régionaux Nota : Pour Grade 3, sauf Chpts Nationaux : obligatoirement au moins 2 Umpires Internationaux (IU) Si Championnats Nationaux, au moins 1 IU

Rappel : Cf Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formations de la FFVoile art 25.c.

Il existe 4 qualifications fédérales d'umpire : Umpire Régional Stagiaire, Umpire Régional, Umpire National Stagiaire, Umpire National.

La qualification d'umpire est indépendante de la qualification de juge. Autrement dit, un umpire n'a pas forcément les compétences d'un juge pour instruire des réclamations selon le chapitre 5 des RCV.

Si un umpire possède une qualification de juge, celle-ci vient en complément de la qualification d'umpire de même niveau. Il devient alors pour les besoins du tableau ci-dessus juge-umpire régional ou juge-umpire national.

Le rôle de chef-umpire doit toujours être assuré par un juge régional voire national pour toutes les réclamations des coureurs sous pavillon rouge ainsi que celles du jury selon l'annexe C des RCV, « Règles du match racing ».

Le chef-umpire doit donc posséder le statut de juge-umpire. Si tel n'est pas le cas, 2 arbitres doivent être nommés : le premier sera président du jury et le second Chef umpire.